



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° D2020-10-069

L'an deux mille vingt le douze octobre, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

Présents : MM. Yann JACCAZ, Pierre BESSY, Solange COOKE, Jean-Paul JACCAZ, Franck PRADEL, Priscillia ARVIN-BEROD, Sophie JUELLE, Carine DUNAND, Ghislaine GACHET-PONNAZ, Stéphanie GRASSINI, Alain QUINET, Stéphane GRAFF, Stéphanie PERIOD.

Absents excusés : Nicolas ELIE, Philippe LEGOUX

Procurations : Nicolas ELIE donne pouvoir à Yann JACCAZ et Philippe LEGOUX donne pouvoir à Pierre BESSY.

Secrétaire de séance : Sophie JUELLE.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 8 octobre 2020

D2020-10-069 OBJET : PETITE ENFANCE - AVENANT AU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ces articles L.22224-1 ET 2 ET L2312-1,

Vu la délibération du 27 juin 2011 confirmant la décision de soutenir les objectifs communs des trois partenaires Demi-Quartier, Praz-sur-Arly et Megève pour la poursuite du CEJ N°2 en faveur du secteur Enfance et Jeunesse.

Exposé :

Les communes de Megève, Praz sur Arly et Demi-Quartier ont signé conjointement un Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales de Haute Savoie et la M.S.A. des Alpes du Nord fixant les axes et les orientations pour les enfants de 3 mois à 17 ans, sur la période 2015-2018 le 13 mars 2015.

La CNAF a décidé de modifier ses méthodes de travail et souhaite limiter le nombre de contrats enfance jeunesse ; elle contractualisera avec les territoires par le biais des structures intercommunales

Décision : Après en avoir entendu l'exposé, le Conseil municipal à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à signer toute modification au Contrat Enfance Jeunesse et tous documents s'y rapportant,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer les démarches nécessaires à l'application de cette délibération.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Amendements : Néant

Adoption :

Conseillers présents	13
Procuration.....	02
Votants.....	15
Pour	15
Contre	00
Abstention.....	00

Le Maire,
Yann JACCAZ



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIÉE EXECUTOIRE en vertu de la télétransmission en Sous-Préfecture le (voir visa). Publiée par extrait, au compte-rendu affiché en Mairie le 15/10/2020. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.